



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 16 décembre 2014,
à 19 h 15**

Sont présents : MM. Hans Gruenwald Jr., maire
Yannick Sauvé, conseiller
Archie Martin, conseiller
Michel Sauvé, conseiller
André Boucher, conseiller
Danny Lalonde, conseiller
Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Les membres présents forment le quorum.

L'avis de convocation a été signifié à MM. Hans Gruenwald Jr., Yannick Sauvé, Archie Martin, Michel Sauvé, André Boucher, Danny Lalonde et Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Adoption du règlement numéro 329-2014 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015 ;
2. Dossier Aires de Services Rigaud ;
3. Dossier du prolongement de la rue Agathe (2 engagements) ;
4. Renouvellement du bail de location du 33, rue Saint-Jean-Baptiste O. ;
5. Renouvellement des contrats d'hébergement, d'entretien et de soutien relativement aux logiciels et équipements informatiques en provenance de PG Solutions pour l'année 2015 ;
6. Comptes à payer ;
7. Période de questions ;
8. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 25 par Hans Gruenwald Jr., maire. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2014-12-420

Adoption du règlement numéro 329-2014 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 329-2014 et renoncent à sa lecture. Des copies du règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents.

Il est proposé par Danny Lalonde et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 329-2014 et décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 328-2014 est enregistré au long au livre des règlements de la Municipalité de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 16 décembre 2014, à 19 h 15

2014-12-421

Mandat au cabinet Prévost Fortin D'Aoust dans le cadre du recouvrement des sommes dues pour le 420, chemin de la Mairie – matricule 4337-48-6909 – lot numéro 3 912 497 du cadastre du Québec

Attendu que la Municipalité juge opportun de mandater le cabinet Prévost Fortin D'Aoust aux fins du recouvrement des sommes dues pour le 420, chemin de la Mairie – matricule 4337-48-6909 – lot numéro 3 912 497 du cadastre du Québec;

En conséquence, il est proposé par Danny Lalonde et résolu de mandater le cabinet Prévost Fortin D'Aoust pour la préparation d'une mise en demeure à Immostar Gestion et Développement Immobilier en vue du recouvrement des sommes dues pour le 420, chemin de la Mairie – matricule 4337-48-6909 – lot numéro 3 912 497 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-422

Dossier du prolongement de la rue Agathe - engagement de la Municipalité de Rigaud auprès du MDDELCC - empilement des sols dans le cadre de son « Évaluation environnementale sommaire de site – phase I et caractérisation environnementale préliminaire des sols – phase II »

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu

- que la Municipalité de Rigaud s'engage à ne pas étendre les sols sur le terrain et
- que ceux-ci seront gérés hors site en conformité avec la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, au *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* et au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-423

Dossier du prolongement de la rue Agathe - engagement de la Municipalité de Rigaud auprès du MDDELCC – condition d'émission de permis sur le lot 25

Il est proposé par Archie Martin et résolu que la Municipalité de Rigaud s'engage à ne pas émettre de permis de construction sur le lot décrit comme le lot 25 au plan directeur des infrastructures du parc industriel du Docteur-Oscar-Gendron numéro de projet 2457-220, préparé par AXOR Experts-conseils inc., en date du 7 janvier 2009, du développement à moins que le demandeur ait obtenu une permission du MDDELCC.

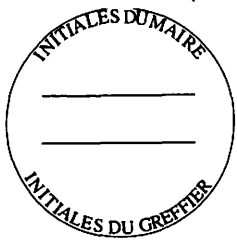
Adoptée à l'unanimité

2014-12-424

Bail de location du 33, rue Saint-Jean-Baptiste O. - option de renouvellement du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016

Attendu les termes du bail signé entre les deux parties le 29 juin 2014;

Attendu que le terme initial du bail est d'une durée de deux (2) ans en commençant le 1^{er} août 2013 et se terminant le 31 juillet 2015;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 16 décembre 2014,
à 19 h 15**

Attendu qu'une option de renouvellement d'une année supplémentaire aux mêmes termes et conditions que ceux prévus pour le terme initial est stipulée au bail;

Attendu que l'article 2, point 2 relatif à la durée du bail et du renouvellement stipule que pour se prévaloir de l'option de renouvellement, « *le Locataire devra fournir au Bailleur un avis écrit au moins six (6) mois avant la fin du terme initial* »;

Par conséquent,

Il est proposé par Mario Gauthier et résolu que le conseil de nous prévaloir de notre droit de renouvellement du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-425

Comptes à payer

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 16 décembre 2014, totalisant 208 012,66 \$ pour le fonds d'administration, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-426

Renouvellement des contrats d'hébergement, d'entretien et de soutien relativement aux logiciels et équipements informatiques en provenance de PG Solutions pour l'année 2015

Attendu que le contrat d'entretien et de soutien pour les logiciels « PG Mégagest », « AccèsCité », « JMap », « AccèsCité – évaluation en ligne », « SyGed et Gestion de conseil » et « Première Ligne » se termine le 31 décembre 2014;

Attendu que le droit d'utilisation annuel du logiciel « AccèsCité » pour le rôle d'évaluation en ligne se termine le 31 décembre 2014;

Attendu que les contrats d'hébergement, d'entretien et de soutien du logiciel « Demandes en ligne » se terminent le 31 décembre 2014;

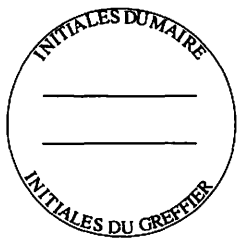
En conséquence,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu

De renouveler les contrats d'hébergement, d'entretien et de soutien des logiciels « PG Mégagest », « AccèsCité », « JMap », « AccèsCité – évaluation en ligne », « SyGed et Gestion de conseil » et « Première Ligne » entre la Municipalité et la compagnie PG Solutions au montant total de 39 485 \$, avant toutes taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

À cette fin, d'autoriser les dépenses et les paiements suivants, avant toutes taxes applicables, à même le fonds général :

1. 13 720 \$ pour les logiciels financiers « PG Mégagest » (comprend : paie, comptabilité et taxation);
2. 8 890 \$ pour le logiciel « AccèsCité » (comprend : permis, zonage, requêtes, dossier central);
3. 7 780 \$ pour l'application « JMap »;



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 16 décembre 2014, à 19 h 15

4. 3 950 \$ pour l'application « AccèsCité – évaluation en ligne »;
5. 2 885 \$ pour les applications « SyGed et Gestion du conseil »; et
6. 2 260 \$ pour l'application « Première Ligne ».

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil étant tous présents, ceux-ci consentent à l'ajout du point suivant et renoncent à l'avis de convocation prévu à la Loi.

2014-12-427

Octroi du contrat fourniture d'essence ordinaire et diesel pour les véhicules et les équipements motorisés – appel d'offres numéro 2014-STP-14 – Station MJ Service

Attendu qu'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits;

Attendu que cette soumission a été reconnue conforme aux documents d'appels d'offres;

En conséquence,

Il est proposé par Hans Gruenwald Jr. et résolu d'octroyer le contrat pour fourniture d'essence ordinaire et diesel pour les véhicules et les équipements motorisés – appel d'offres 2014-STP-14, au seul soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Station MJ Service, aux taux d'escompte suivants :

Essence :

- de 0,5 % du prix à la pompe pour l'année 2015 et
- de 0,5 % du prix à la pompe pour l'année 2016.

Diesel :

- de 1 % du prix à la pompe pour l'année 2015 et
- de 1 % du prix à la pompe pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2014-12-428

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Danny Lalonde et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 47.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière